

tre,—la lettre que l'hon. M. Chanveau adressait, le 24 fév. dernier, au Rév. M. Laberge, est de nature à rassurer sur ce point les véritables amis de la colonisation. L'hon. Premier y disait, en effet, en parlant de l'entreprise du chemin de Québec :

.... *Beaucoup dépendra de la promptitude avec laquelle des établissements seront faits sur le chemin à mesure qu'il s'ouvrira.*

*Ce sera la meilleure réponse à ceux qui prétendent qu'il ne traversera partout qu'un territoire impropre à la colo-*

*nisation.*

En attendant cette réponse, c'est-à-dire "la promptitude avec laquelle des établissements seront faits sur le chemin à mesure qu'il s'ouvrira," nous espérons que le Gouvernement, qui a prouvé par ses actes, pendant la présente session, ses bonnes dispositions en faveur de l'importante cause de la colonisation, terminera sans délai le chemin de Saint Urbain et celui de Kinougamis, appelé le *Grand Tronc* du Saguenay.

CHARLEVOIX.

## APPENDICE.

### I

J. A. Hamel, Ecr., M. D., ayant cru devoir intervenir dans cette discussion, et prendre fait et cause en faveur du chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean, nous lui avons répondu comme suit, dans le *Courrier du Canada* du 24 mars dernier :

M, le Rédacteur,

Le haut intérêt que J. A. Hamel, écuyer, M. D., de la Malbaie, porte à la colonisation du Saguenay, l'a engagé tout dernièrement à publier dans l'*Événement* une correspondance, reproduite par deux autres journaux de Québec, pour émettre ses idées, partagées, dit-il, par tous ceux qui ne sont pas intéressés dans les chicanes de clocher.

Il est toujours facile de faire des affirmations, et d'établir des raisonnements sur des faits qui n'ont de certitude que notre crédulité. On déclare emphatiquement que ces faits sont certains, parce qu'on a besoin qu'ils le soient, et tout est dit.

"Enfin, dit-il, si l'on tient à augmenter la colonisation du lac St. Jean par l'excédant de la population, sans compromettre l'avenir agricole des paroisses du comté de Charlevoix, il est temps d'ouvrir une voie de communication entre le lac St. Jean et le district de Québec. Les faits et les

chiffres que j'ometts, vu le cadre que je me suis proposé de remplir, démontrent que la paroisse de la Malbaie se repent fortement de l'émigration d'une partie de ses habitants, et le prochain recensement indiquera, dans Ste. Agnès, une diminution de mauvais présage pour l'avancement de l'agriculture. Depuis environ vingt-cinq ans, ces deux paroisses ont fourni, pour ainsi dire à elles seules, la totalité des colons du Saguenay et du lac St. Jean. Les jeunes gens sont partis de préférence, et les chefs de famille sont demeurés le plus souvent avec un seul de leurs fils sur la terre paternelle. Il suffit de mentionner cette circonstance pour faire admettre que *naturellement* la population ne peut que diminuer dans ces paroisses.

"Le comté de Charlevoix ne peut donc fournir un nouveau contingent de colons sans se nuire à lui-même ; s'il le faisait, alors nouveau phénix, pour renaître de ses cendres sur les bords du lac St. Jean, il lui faudrait sacrifier son existence, et dire *adieu aux rives chéries du St.-Laurent !!!*  
....."

En écrivant ces lignes, M. le docteur Hamel, avez-vous fait attention que vous exprimez vous-même une contradiction qui saute aux yeux d'un enfant de douze ans ?

Vous affirmez que la Malbaie et Sainte Agnès, depuis vingt-cinq ans, ont fourni, pour ainsi dire à elles seules, la totalité des colons du Saguenay et du lac St. Jean, et de là vous concluez que le comté de Charlevoix ne peut fournir un nouveau contingent de colons sans se nuire à lui-même !

Mais, M. Hamel, le comté de Charlevoix ne se compose pas seulement de la Malbaie et de Ste,